

CHALLENGES AVEYRON ROUTE 2008 & AVEYRON NATURE 2008

en partenariat avec

Les Journaux du Midi, Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées et Sport 2000 Sébazac & La Primaube

REGLEMENT DES CHALLENGES AVEYRON 2008

Les challenges 2008 sont ouverts à tous les coureurs. La présentation d'une licence d'une fédération sportive en cours de validité ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition de moins d'un an (ou sa copie certifiée conforme) est obligatoire.

1- LISTE DES EPREUVES

Challenge Aveyron Route 2008

- ▶ **10 km des Berges de l'Aveyron (10 km)**, le 16 mars 2008 à **Rodez**
- ▶ **10 km de Saint Affrique (10 km)**, le 06 avril 2008 à **Saint Affrique**
- ▶ **Les Boucles du Lac (21 km)**, le 25 mai 2008 à **Villefranche-de-Panat**
- ▶ **Corrida de Villeneuve (10 km)**, le 13 juin 2008 à **Villeneuve d'Aveyron**
- ▶ **Ronde du Gourg d'Enfer (15 km)**, le 05 août 2008 à **Bozouls**
- ▶ **Ronde des 4 Châteaux (15 km)**, le 30 août 2008 à **Rodez**
- ▶ **La Transcastonétoise (21 km)**, le 14 septembre 2008 à **Onet-le-Château**

Challenge Aveyron Nature 2008

- ▶ **Trail les Parédous (20 km)**, le 13 avril 2008 à **Broquiés**
- ▶ **Boucle Druelloise (20 km)**, le 01 mai 2008 à **Druelle**
- ▶ **Foulées Vertes de Lalo (15 km)**, le 01 juin 2008 à **Maleville**
- ▶ **Méga Raspes (19 km)**, le 15 juin 2008 à **Melviu**
- ▶ **Course de la Vallée de la Muse (17 km)**, le 27 juillet 2008 à **Saint Beauzély**

2 - MODALITES DE CLASSEMENT

- Un classement distinct sera effectué pour chaque challenge « Route » et « Nature », ainsi que pour les femmes et les hommes. La répartition des points se fera de la même manière pour les femmes et pour les hommes selon les données évoquées au paragraphe 3.
- Un concurrent conservera sa catégorie initiale tout au long du Challenge. Ainsi, les catégories FFA 2007/2008 s'appliqueront aux épreuves inscrites aux challenges au cours de la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.
- Ne figureront au classement final des challenges 2008 que les coureurs qui auront participé à au moins 2 épreuves dans l'un ou l'autre des challenges « Route » et « Nature ».
- Le classement final du challenge ne prendra en compte que les 5 meilleurs résultats pour le challenge « Route » et les 4 meilleurs résultats pour le challenge « Nature ».
- Les vainqueurs du challenge 2008 seront celles et ceux qui auront obtenu le plus grand nombre de points dans la limite visée au paragraphe 2.D ci-dessus. En cas d'égalité, le vainqueur sera celui ou celui qui aura obtenu le plus grand nombre de meilleures places. Si l'égalité persiste, le plus jeune l'emportera.

3- ATTRIBUTIONS DES POINTS POUR LE CLASSEMENT

Chaque athlète se verra attribué un nombre de 300 points pour le premier, puis de manière dégressive jusqu'à 1 point pour le moins bien classé parmi les 300 premiers. Les ex-quo recevront un nombre de points identique. Les points seront attribués de la même manière pour les femmes et les hommes. A titre d'exemple :

- une épreuve comportant 350 participants "hommes" classés, le 1er se verra attribuer 300 points, le 2ème 299 points, le 3ème 298 points, le 4ème 297 et ainsi de suite jusqu'au 300ème qui recevra 1 point. Les coureurs au-delà de 300 premiers ne recevront pas de points.
- une épreuve comportant 150 participantes « femmes » classées, la 1ère se verra attribuer 300 points, la 2ème 299 points, la 3ème 298 points, la 4ème 297 et ainsi de suite jusqu'à la 150ème et dernière qui recevra 150 points.

4 - RECOMPENSES

A l'issue du challenge 2008, les trois premières femmes et les trois premiers hommes, ainsi que les vainqueurs de chacune des catégories d'âge seront récompensés (si déjà récompensés, le deuxième sera récompensé, et ainsi de suite).

5 - LITIGES

Tous litiges liés au présent règlement seront soumis aux avis de la CDCHS qui tranchera. La décision sera sans appel. En cas de manquement ou de faute grave, tout coureur ou organisateur pourra être exclu du challenge.

6 - PRECISIONS DIVERSES

Les organisateurs et participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepter en ces termes et conditions le présent règlement. Tout concurrent accepte la publication du fichier des résultats du Challenge et des photos prises lors des épreuves. Chacun dispose de la faculté d'accéder aux informations personnelles le concernant et d'en demander la rectification en cas de besoin. La simple participation d'un concurrent au Challenge vaut acceptation de ce règlement.

7 - RESULTATS

Les résultats complets des épreuves inscrites aux Challenges Route et Nature 2008 devront être obligatoirement transmis par l'organisateur (exclusivement sous forme de fichier au **format Excel**), **sous 24 heures au plus tard** à **Nicole Privé**, responsable des classements des challenges à l'adresse e-mail suivante :

→ nicole.prive@wanadoo.fr

Les résultats provisoires seront publiés sur le site www.cdchs12.org dans la semaine suivant chaque épreuve et régulièrement dans les journaux Centre-Pressé et Midi-Libre.

8 – CONTACT ET INFORMATIONS

En tant que responsable des Challenges Aveyron « Route » et « Nature » 2008, **Nicolas Cantagrel** est à votre disposition pour toute information concernant le déroulement des challenges 2008. Contact :

→ cantagrelnicolas@yahoo.fr